

Réunion publique du Conseil de quartier Manin-Jaurès

Jeudi 17 juin En distanciel - 19h30/21h



Réunion animée par Nicolas Nordman, Délégué du Maire pour le Conseil de quartier Manin-Jaurès

ORDRE DU JOUR:

- 1. Concertation sur les Conseils de quartier « nouvelle génération »
- 2. Présentation de la concertation sur le Plan Local
- 3. Actualités du quartier

Concertation sur les Conseils de quartier « nouvelle génération »

En présence d'**Andrea Fuchs**, adjointe au Maire, chargée de la participation citoyenne et des Conseils de quartier, de l'égalité femmes hommes, des droits humains et de la lutte contre les discriminations.



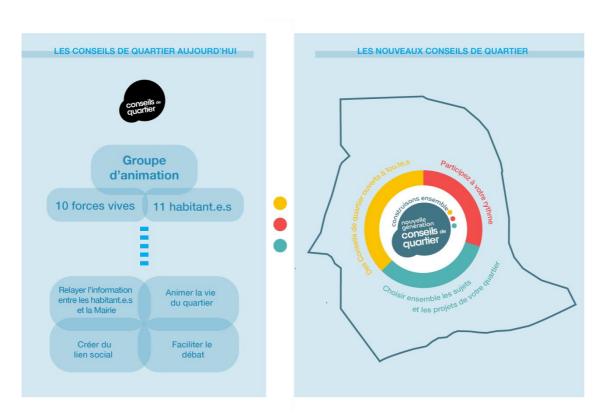
Les Conseils de quartier existent depuis près de 25 ans dans le 19ème, avant même que la loi Vaillant du 27 février 2002 ne les rendent obligatoires dans les communes de plus de 80.000 habitants, et sont aujourd'hui des instances particulièrement identifiées par les habitant.e.s.

Si leur rôle et leur fonctionnement ont régulièrement évolué, nous voulons qu'ils répondent mieux aux attentes des habitant.e.s qui souhaitent être davantage acteur.trice.s de la construction de leur quartier, des politiques publiques qui les concernent, et qui souhaitent le faire à leur rythme.

Les Conseils de quartier « nouvelle génération » ont pour ambition de devenir des instances centrales de la participation citoyenne dans le 19e arrondissement, avec trois grands objectifs :

- Mieux adapter leur fonctionnement aux rythmes et disponibilités de chacun.e, en permettant de s'engager de manière souple et ponctuelle;
- Diversifier les publics afin de rendre les Conseils de quartier représentatifs de la diversité de la population du 19e arrondissement;
- > Travailler sur des projets et des réalisations concrètes.

C'est pourquoi, le Maire a souhaité lancer une grande concertation dont l'objectif final est de rédiger ensemble la nouvelle charte des Conseils de quartier, qui définira précisément leur rôle, leur fonctionnement et leur modèle de gouvernance.



Cette concertation se décline en plusieurs phases :

- ▶ Remontée d'informations (octobre 2020 juin 2021): cette phase vise à faire connaître largement la concertation et à effectuer une première remontée d'informations, de propositions et d'idées quant aux points forts et pistes d'améliorations du fonctionnement actuel des Conseils de quartier. Cette phase se réalise principalement par le biais de la plateforme idee.paris, qui vous permettra de proposer vos idées, voter et commenter celles des autres.
- ➤ Temps d'échanges et ateliers de travail (juin 2021 septembre 2021): la seconde phase consistera à définir concrètement le rôle et le fonctionnement du Conseil de quartier (modèle de gouvernance, animation, format des rencontres, canaux de communication, moyens alloués, mobilisation, etc.) afin d'aboutir à une nouvelle charte des Conseils de quartier.

Durant tout le mois de juin, des ateliers sont organisés avec différents publics (associations, commerçant.es, jeunes, etc.). Ces ateliers ciblés permettront de recueillir des idées supplémentaires.

En parallèle de ces ateliers, un groupe de travail a été constitué et a pour objectif de travailler sur la nouvelle charte des Conseils de quartier, le point d'aboutissement de la concertation, en reprenant toutes les idées qui auront été formulées. Ce groupe de travail est prévu pour se réunir 3 fois entre juin et septembre.

La charte des *Conseils de quartier Nouvelle génération* sera finalisée en septembre et sera présentée lors d'une réunion ouverte à toutes et tous.

Si vous souhaitez être tenu informé.e de cette réunion et des prochaines étapes concernant les Conseils de quartier Nouvelle génération, vous pouvez nous contacter à l'adresse mail suivante : conseilsdequartier19@paris.fr.

Révision du plan local d'urbanisme

En présence de **Roger Madec**, conseiller spécial auprès du Maire du 19e chargé de l'aménagement, de la Petite Ceinture, de la biodiversité et de la condition animale.

Qu'est-ce que le Plan Local d'Urbanisme :

Le Plan Local d'Urbanisme est un document qui définit les grandes orientations d'aménagement et règlemente toutes les constructions de la Ville. Ce document doit évoluer et sa révision est nécessaire pour actualiser les pièces qui le composent, prendre en compte les enjeux de la transition énergétique et répondre aux attentes des habitant.e.s en matière de protection de l'environnement et de cadre de vie.

Par délibération 2020-DU-104 en date des 15, 16 et 17 décembre 2020, le Conseil de Paris a prescrit la révision du PLU et approuvé les objectifs poursuivis et les modalités de concertation.

Cette délibération fixe le cap de bâtir un PLU bioclimatique. Les cinq grands objectifs de la révision sont :

- 1. Paris, ville inclusive;
- 2. Paris, ville aux patrimoines et paysages préservés ;
- 3. Paris, ville durable, vertueuse, résiliente et décarbonée ;
- 4. Paris, ville attractive et productive;
- 5. Paris, ville actrice de la métropole.

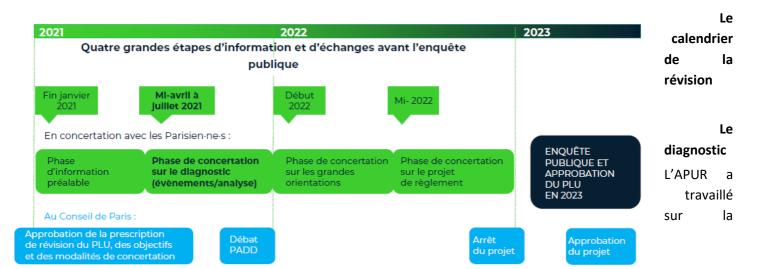
Plusieurs documents constituent le PLU:

- Le rapport de présentation (diagnostic de l'existant et perspectives d'évolution)
- Le PADD (projet d'aménagement et de développement durable) : qui définit les grandes orientations d'urbanisme
- Les orientations d'aménagement et de programmation : identification des secteurs et quartiers à enjeux + définition des dispositions spécifiques relatives
- Le règlement : l'ensemble des règles d'urbanisme par zone (qui donne les droits à construire)
- Les servitudes d'utilité publique

La révision du PLU

Le précédent Plan local d'urbanisme date de 2006 et prévoyait « projet de ville pour Paris à l'horizon de 2020 » : l'échéance est désormais atteinte.

Ce document doit être actualisé pour se rendre conforme aux nouvelles lois (ALUR, etc.) et prendre en compte les nouvelles orientations choisies par la ville (comme le plan climat, etc.).



production du diagnostic, par arrondissements, et par thématiques :

- Socio démographie
- Vie locale
- Environnement
- Cadre urbain

Toutes les informations sont disponibles en ligne sur le site de la Ville de Paris.

Actualités du quartier

1. Piétonisation de la rue Eugène Jumin

Les habitant.e.s présent.e.s ont mentionné des problèmes de stationnement et de circulation de voitures et camions de livraison malgré la piétonisation de la rue.

La barrière installée est régulièrement détériorée rendant la circulation des voitures problématique, d'autant plus depuis la réouverture des terrasses où un nombre conséquent de stationnements et de livraisons des commerçant.e.s est constaté.

Les services compétents de la Ville de Paris, à la fois la direction de Prévention, de la Sécurité et de la Protection (DPSP) et la direction de la Voirie et des Déplacements (DVD) ont été informés et ont pris les mesures nécessaire afin d'à la fois faire de la sensibilisation, voire de la verbalisation si besoin, et de veiller à résoudre le problème de barrière.

2. Stationnement devant le parvis de la Fontaine aux Lions

Un problème de « parking sauvage » - au niveau de l'esplanade à droite de la Fontaine aux Lions – a également été soulevé. Camions et motos s'y garent depuis des années, rendant l'espace impraticable pour les piétons. Les services de la *DPSP* ont mené depuis des opérations de verbalisations des voitures stationnées et un potelet a été de nouveau installé afin de dissuader tout stationnement.

3. Inactivité de la station Vélib du Parc de la Villette

Cette station Vélib très attendue par les usager.e.s du quartier n'est toujours pas active. Il s'agit d'un problème de raccordement électrique de la station. Une solution est en cours d'élaboration.

Bureau des Conseils de quartier 01 44 52 29 62 / 01 44 52 29 85 conseilsdequartier19@paris.fr

5/7 place Armand Carrel – 75019 Paris

www.mairie19.paris.fr
Facebook : Conseils de quartier du 19^e
Twitter : monquartier19

